



Septembre 2011 - n°17 bis  
Supplément agenda 21

**Chère Saint-Yonnaise, Cher Saint-Yonnais,**

Votre municipalité engage notre village sur la voie d'un **développement durable**. C'est-à-dire essayer de **concilier la protection de l'environnement, la cohésion sociale et la nécessité d'un développement dans l'ensemble de ses actions**.

L'article 28 de la Déclaration du Sommet de la Terre à Rio en 1992 rappelle le rôle essentiel des collectivités pour protéger l'environnement.

Chaque collectivité peut ainsi élaborer et porter un **agenda 21**. Il s'agit d'un document qui retrace un **programme d'actions** pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Notre village a entrepris cette démarche et obtenu des **subventions** du Conseil général de l'Essonne et du Conseil régional d'Ile-de-France.

Le 24 juin s'est tenue une réunion publique sur le diagnostic (atouts et faiblesses de notre village) en présence de représentants de l'Etat, du Conseil régional, d'associations, de personnalités qualifiées et de Saint-Yonnais.

L'équipe en charge de ce projet a ensuite rédigé des fiches répertoriant des actions concrètes pour répondre aux faiblesses constatées et améliorer encore nos points forts.

40 fiches constituent ainsi des projets pour notre village et son agenda 21. Ce petit bavard en présente une synthèse. Vous pouvez lire l'intégralité sur notre site ou consulter le document en Mairie.

**Nous vous invitons à apporter vos idées, vos contributions et vos critiques en utilisant les outils proposés dans ce petit bavard.**

*Bien à vous*

Votre maire,  
Alexandre TOUZET



*Dans le cadre de notre agenda 21,  
le Petit Bavard est imprimé  
sur papier recyclé.*

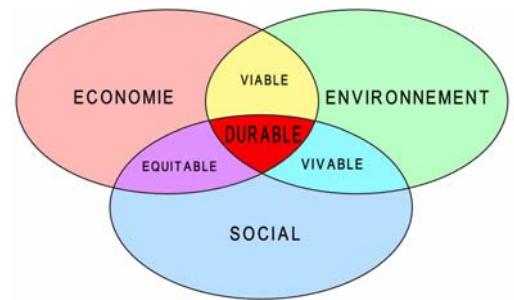


*Construisons ensemble  
cet agenda 21  
pour les générations  
futures*

# Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable cherche à concilier 3 objectifs : la protection de l'environnement, le développement économique et l'équité sociale.

Il s'agit d'une **écologie humaniste**. L'Homme n'est pas perçu comme une menace mais il est invité à adapter son comportement pour préserver les ressources.



La notion de développement durable a émergé progressivement au niveau international et a été ainsi définie : « **un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** » (rapport Brundtland, *Notre Avenir à tous*, 1987).

## Qu'est-ce qu'un agenda 21 ?



### Un mouvement lancé au niveau international

Dès 1992, le texte final « Agenda 21 » du **Sommet de la Terre de Rio** appelait les collectivités à relayer l'action internationale par le biais d'« Agendas 21 locaux » : « *Toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité* ».



**L'Etat encourage ...**

**... et fixe des objectifs communs**

L'élaboration d'un agenda 21 par les collectivités locales est encouragée par l'**Etat** notamment dans le cadre du **Grenelle de l'environnement** : « Mais dans une démarche avec l'Etat et les autres collectivités, il revient aux départements, aux communes et aux structures intercommunales d'être les opérateurs décisifs en matière de plans « climat » territoriaux, de « bilan carbone », d'agendas 21 locaux, de logements et d'urbanisme, d'éclairage public... » (Engagement n°170).

Cette démarche repose sur le volontariat des communes, départements et régions mais doit répondre à **cinq finalités essentielles fixées par l'Etat** :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



### Au niveau local

Un agenda 21 permet donc de programmer une série d'actions dans la perspective d'un développement raisonnable d'une collectivité locale dans le domaine environnemental, social et économique.

- une participation des habitants
- une approche globale et transversale des problèmes
- un partenariat avec les associations et les institutions
- une évaluation continue et partagée

# Pourquoi engager le village dans un agenda 21 ?

L'équipe municipale de Saint-Yon engage le village sur la voie d'un développement durable et élabore un agenda 21.



Mais face à ce problème international, européen et national, **quelle peut être la place de notre village ?**

Cette place est nécessairement **très modeste** car nos actions auront un impact invisible à l'échelle « planète ».

Mais, cette mobilisation est **utile** car le développement durable requiert l'implication de tous afin de forger au quotidien notre destin commun et de transmettre à nos enfants les **possibilités d'un avenir**.

L'impact infinitésimal de la vie du village au regard de l'activité humaine mondiale **ne peut nous exonérer de notre responsabilité envers les générations futures**. La faiblesse des moyens et les pouvoirs limités dont nous disposons ne sauraient constituer une excuse pour renvoyer cette responsabilité à une autorité supérieure.

## L'agenda 21 du village : les grandes étapes

### Etapes réalisées

- Elaboration d'un pré-diagnostic (document en ligne sur le site de la commune)
- Demande de subventions au Conseil général et au Conseil régional
- Elaboration d'un cahier des charges pour l'étude (document en ligne sur le site de la commune)
- Partenariat avec l'Association Notre village pour l'élaboration de l'agenda 21
- Elaboration du diagnostic (document en ligne sur le site de la commune)
- Réunion publique avec les St-Yonnoises et St-Yonnais (24 juin 2011)
- Rédaction de fiches pour chaque action envisagée dans le cadre de l'agenda 21 (document en ligne sur le site de la commune)

→ **Concertation sur ces fiches avec les St-Yonnoises et St-Yonnais**

- Validation par le Conseil municipal
- Examen du dossier par l'Association Notre Village
- Examen du dossier par l'Etat pour la « reconnaissance » de l'agenda 21



### Subventions obtenues :

**Conseil régional**  
**15 750 €**  
**Conseil général**  
**1 748 €**

### Etapes à réaliser

**A chaque étape importante, on fait le point avec :**

#### La commission extra-municipale développement durable

composée de Saint-Yonnoises et Saint-Yonnais volontaires

#### Le comité de pilotage

composé d'institutions publiques (Etat, région, ...), d'associations et de personnalités qualifiées

# Le contenu de l'agenda 21

**L'agenda 21 en cours d'examen, ce sont 4 objectifs et 40 actions.**

Ce sont des actions à réaliser rapidement ou dans un temps plus long en fonction des moyens de la commune et de la mobilisation de tous. Elles sont détaillées dans des fiches consultables (voir p.6.)

## **1<sup>er</sup> Objectif :** **Améliorer la qualité des aménagements**



*Transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme*  
*Réalisation d'un éco-cœur de bourg*  
*Promotion de l'éco-aménagement et de l'éco-construction*  
*Sobriété énergétique des bâtiments*  
*Economie d'énergie liée à l'éclairage public*  
*Enfouissement des réseaux*  
*Réseau cohérent de circulations douces permettant de relier les hameaux et équipements publics*  
*Amélioration des chemins de randonnées existants*  
*Rénovation de la « voie romaine »*  
*Création d'une sente piétonne le long de la Renarde*

## **2<sup>ème</sup> objectif :** **Améliorer la qualité de l'activité humaine et l'usage des ressources**



*Développement d'une activité économique appropriée*  
*Réglementation de l'affichage publicitaire et informations sur les entreprises du village*  
*Promotion de l'achat éco-responsable*  
*Réduction, tri et valorisation des déchets*  
*Economie d'eau potable*  
*Récupération de l'eau de pluie*  
*Engagement et sensibilisation à la biodiversité*  
*Gestion écologique des espaces*  
*Gestion différenciée des espaces verts (tontes espacées)*  
*Jardinage naturel*

## Le contenu de l'agenda 21

### 3ème objectif :

#### Améliorer la qualité du « vivre ensemble » et prévenir les risques

*Espaces de sociabilisation (aire de sports, ...) pour les enfants et les jeunes et apprentissage des règles de vie et de citoyenneté*  
*Porter une attention particulière aux personnes âgées*  
*Porter une attention particulière aux personnes handicapées (accès au village et à sa vie sociale, et handisport dans le cadre du projet de centre équestre)*  
*Développer les événements culturels et festifs favorisant « une vie de village » et une appropriation du développement durable*  
*Sensibiliser aux problématiques de santé*  
*Soutenir les dispositifs d'insertion sociale*  
*Développer la prévention des risques naturels et technologiques*  
*Conforter la sécurité (tranquillité publique et sécurité routière)*



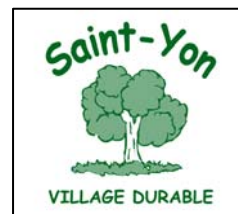
### 4ème objectif :

#### Améliorer la qualité de l'engagement du village

*Education à l'environnement*  
*Sensibilisation à l'environnement des Saint-Yonnais*  
*Formation des élus et du personnel*  
*Une symbolique du développement durable, le Jardin de l'agenda 21*  
*L'information et la concertation*  
*L'évaluation et l'actualisation des objectifs en matière de développement durable du village*  
*Coopération décentralisée*  
*Sensibilisation aux enjeux internationaux*



# L'équipe projet « agenda 21 »



## L'équipe projet de l'agenda 21

- Alexandre TOUZET, Maire : porteur du projet
- Jean-Claude LANGUILLAT, Adjoint au Maire : aspects techniques, sécurité
- Edith DEROUBAIX, Conseillère municipale : partage et valorisation de l'espace public (protection de l'espace naturel, circulations douces, habitat, ...)
- Marie-Christine RAYNAL, Conseillère municipale : cohésion sociale et santé (notamment solidarité intergénérationnelle)
- Pascale TRUCHOT-TOUZET, Conseillère municipale : sensibilisation, animation et coopération décentralisée
- Dominique BREBION, Secrétaire de mairie : pilote administratif
- Aurore VIGREUX : stagiaire agenda 21



## Notre partenaire pour la réalisation de l'agenda 21 : l'Association Notre Village

« L'Association Nationale Notre Village accompagne les collectivités rurales dans leur démarche de développement durable par la mise en place de l'Agenda 21 "Notre Village Terre d'Avenir", de la réalisation du diagnostic à l'évaluation ». [www.notrevillage.asso.fr](http://www.notrevillage.asso.fr)




## Comment participer à l' « agenda 21 »

### Où consulter le projet d'agenda 21 en intégralité ?

- Consultation aux horaires d'ouverture à l'accueil de la mairie (classeur mis à disposition)
- En ligne sur le site internet de la commune : [www.mairiedesaint-yon.fr](http://www.mairiedesaint-yon.fr)

### Comment apporter vos idées, vos contributions et vos critiques ?

- Un mail à la mairie, possible notamment via le site de la commune
- Sur le cahier mis à disposition à l'accueil de la mairie
- En participant à la commission extra-municipale développement durable (inscription en mairie)
- Sur la page Facebook, « Saint-Yon, village durable » 

H E U R E S D ' O U V E R T U R E D E L A M A I R I E	
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	De 9h00 à 12h00
Mardi	De 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30
En dehors des horaires d'ouverture de la mairie et <u>uniquement</u> pour les problèmes nécessitant <u>une intervention urgente</u> de la municipalité, vous pouvez contacter le <b>06 30 20 45 53</b>	
Responsable Communication, animation et jeunesse : Gilbert SAURAT, adjoint au Maire.	

Site Web: [www.mairiedesaint-yon.fr](http://www.mairiedesaint-yon.fr) – Email : [mairie.de.st.yon@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.st.yon@wanadoo.fr) – Tél mairie : 01 64 58 40 54